

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2026

Objet :

CC La Domitienne
Convention de partenariat
Festival « InvitationS »
Des 23 et 27 Août 2026

N° : D - 2026 - 07 - 01 - 03

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le

- 2 JUL. 2026

ID : 034-213401359-20260701-D2026_07_01_03-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le

Et publication ou notification

Du - 2 JUL. 2026

La Maire :



Présents : Mesdames et Messieurs Géraldine ESCANDE, Daniel SCAFA, Ludivine ALBERT, Marie-Jeanne MULLER, Didier MONTIER, Amandine DIEGO, Vincent BAR, Jean-François GUIBERT, René COUSIN, Eliane CHAUMET, Corinne LOUBES, Fabrice LETELLIER, Esther CAVALLE, José GOMEZ, Martial MARTINEZ, Marie Carmen CHOLLET, Alain DECAMPS, Alain MANES, Françoise CARLES, Pascal LOUBET.

Procurations : M. Bernard GUERRERE à M. René COUSIN, Mme Alexandra SCHAAB à Mme Géraldine ESCANDE-COLIN, Mme Ghislaine GAY à Mme Eliane CHAUMET.

Secrétaire de séance : Mme Ludivine ALBERT

Début de séance : 18h30

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles 5111-1, 5210-1, 5210-4, 5214-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes La Domitienne qui permettent l'organisation de manifestations culturelles sur le territoire communautaire ;

Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle et patrimoniale, la Communauté de Communes La Domitienne organise le Festival InvitationS PatrimoineS en Domitienne 2026 pendant la période estivale ;

Considérant que, dans le cadre de ce Festival 2026, deux manifestations sont programmées sur la commune de Lespignan :

- Manifestation « Okali » le 23 Août 2026 à 18h30 Place des Ecoles et,
- Manifestation « Conférence de Rémy Pech : Labourer les vignes et les champs d'Occitanie au XXI^{ème} siècle, en suivant Léon Cordès poète et paysan » le 27 Août 2026 à 18h30 Domaine Les Granges St Paul ;

Madame le Maire présente à l'assemblée des propositions de conventions règlementant l'organisation de ces manifestations et définissant les modalités d'intervention et les engagements respectifs entre les co-organisateurs, les partenaires à savoir la communauté de communes et l'office de tourisme La Domitienne, la commune et le propriétaire du Dne St Paul.

Elle demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et par 23 voix pour dont 3 procurations, 0 voix contre et 0 voix d'abstention,

Approuve les termes des conventions ci-dessus présentées,

Autorise l'organisation des manifestations programmées sur la commune dans le cadre du Festival InvitationS Patrimoine en Domitienne,

Autorise Madame le Maire à signer les conventions correspondantes ainsi que tout avenant éventuel ou autres documents nécessaires à l'organisation de ces manifestations,

Charge Madame le Maire de transmettre cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes La Domitienne et à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Ludivine ALBERT



La Maire,

Géraldine ESCANDE-COLIN